LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

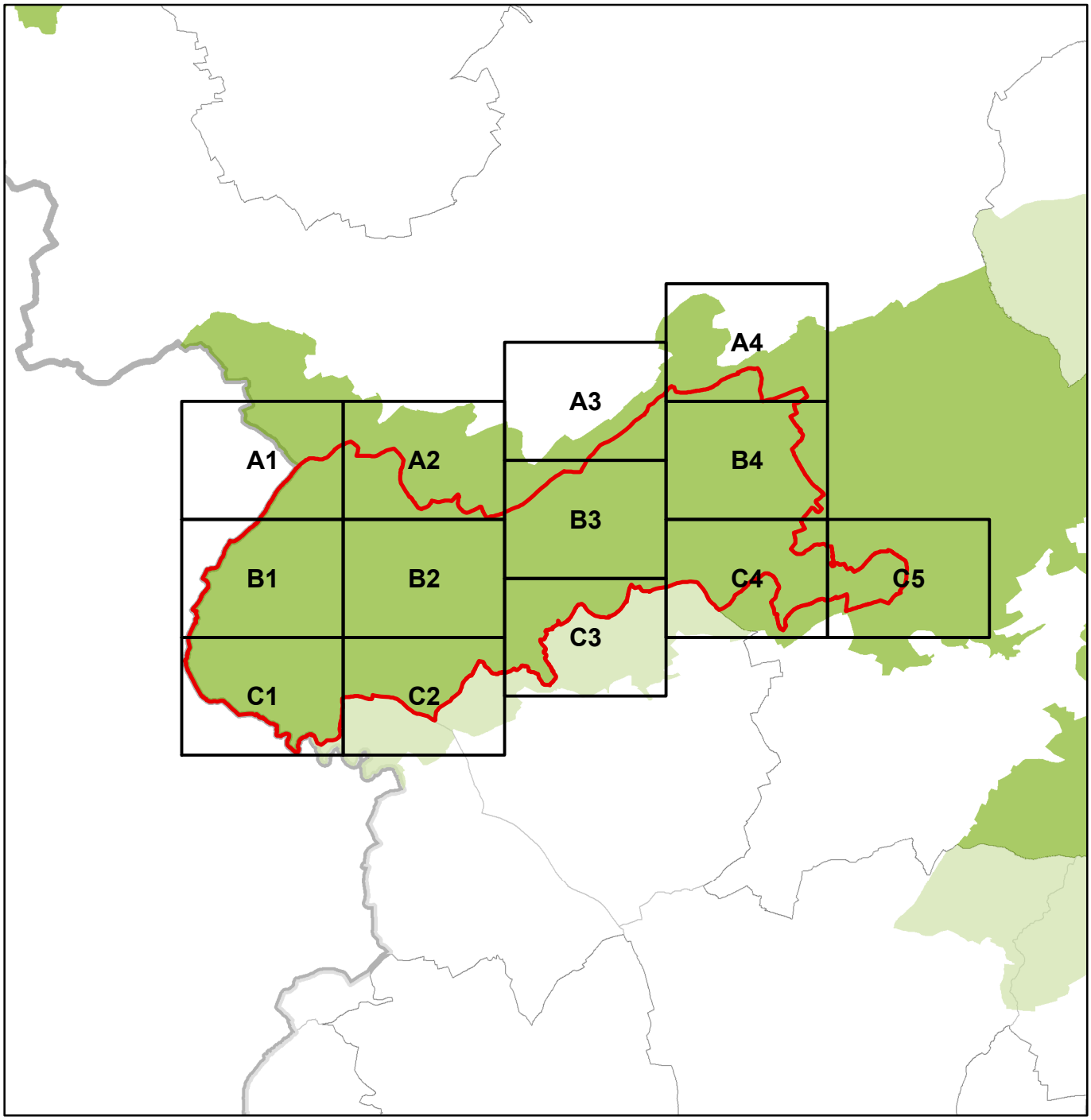
PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Commune de Habscht

L'ensemble du territoire de la commune est couvert par la zone de préservation du grand ensemble paysager Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Plan d'assemblage



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

N

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 80 120 160 200 m

PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Parcelle cadastrale / bâtiment

Limite de la commune

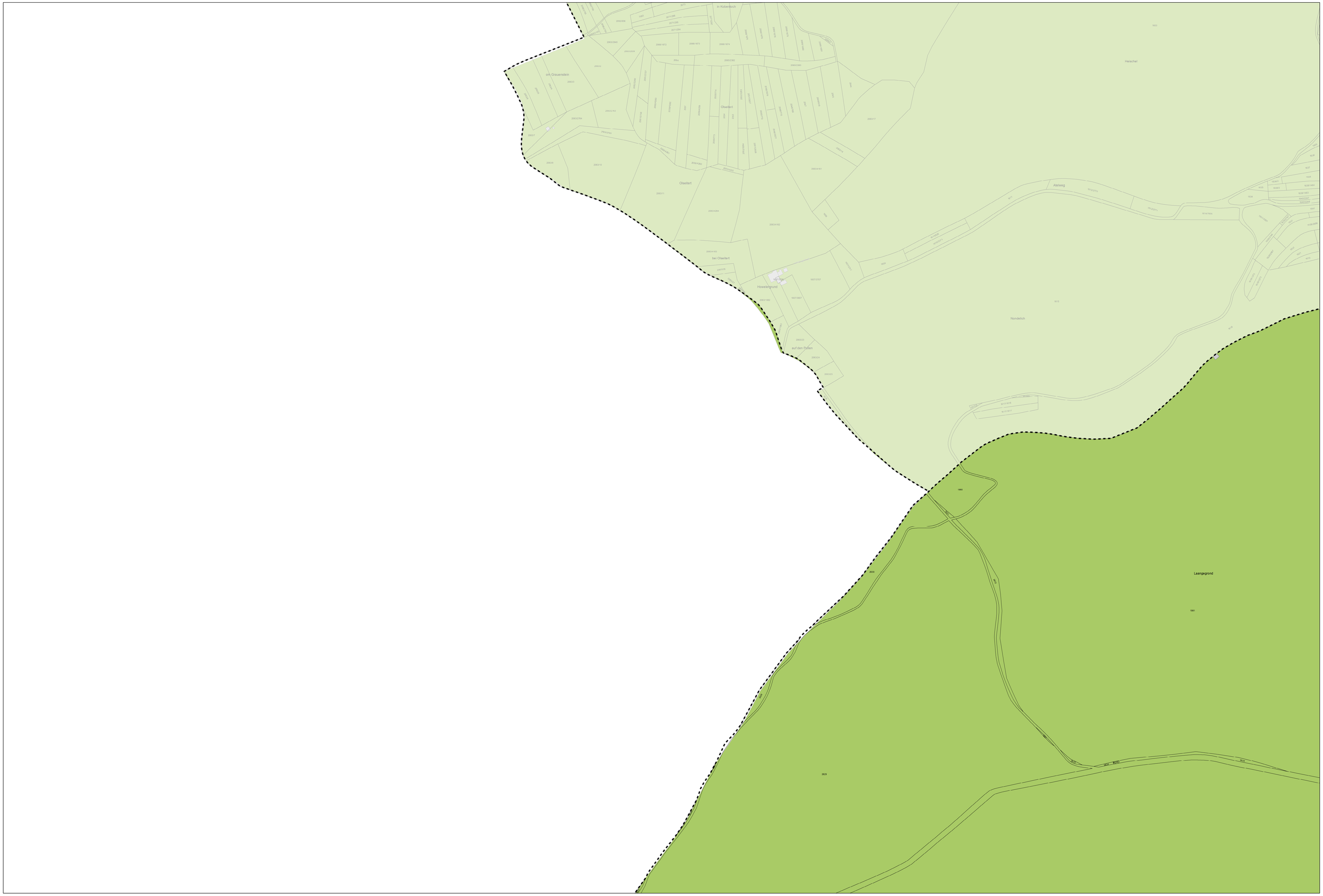
PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Commune de Habscht

Extrait A1



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

N

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 80 120 160 200 m

PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Parcelle cadastrale / bâtiment

Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Commune de Habscht

Extrait A2

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

N

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 80 120 160 200 m

PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Parcelle cadastrale / bâtiment

Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Commune de Habscht

Extrait A3

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 60 120 160 200 m

PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Parcelle cadastrale / bâtiment

Limite de la commune

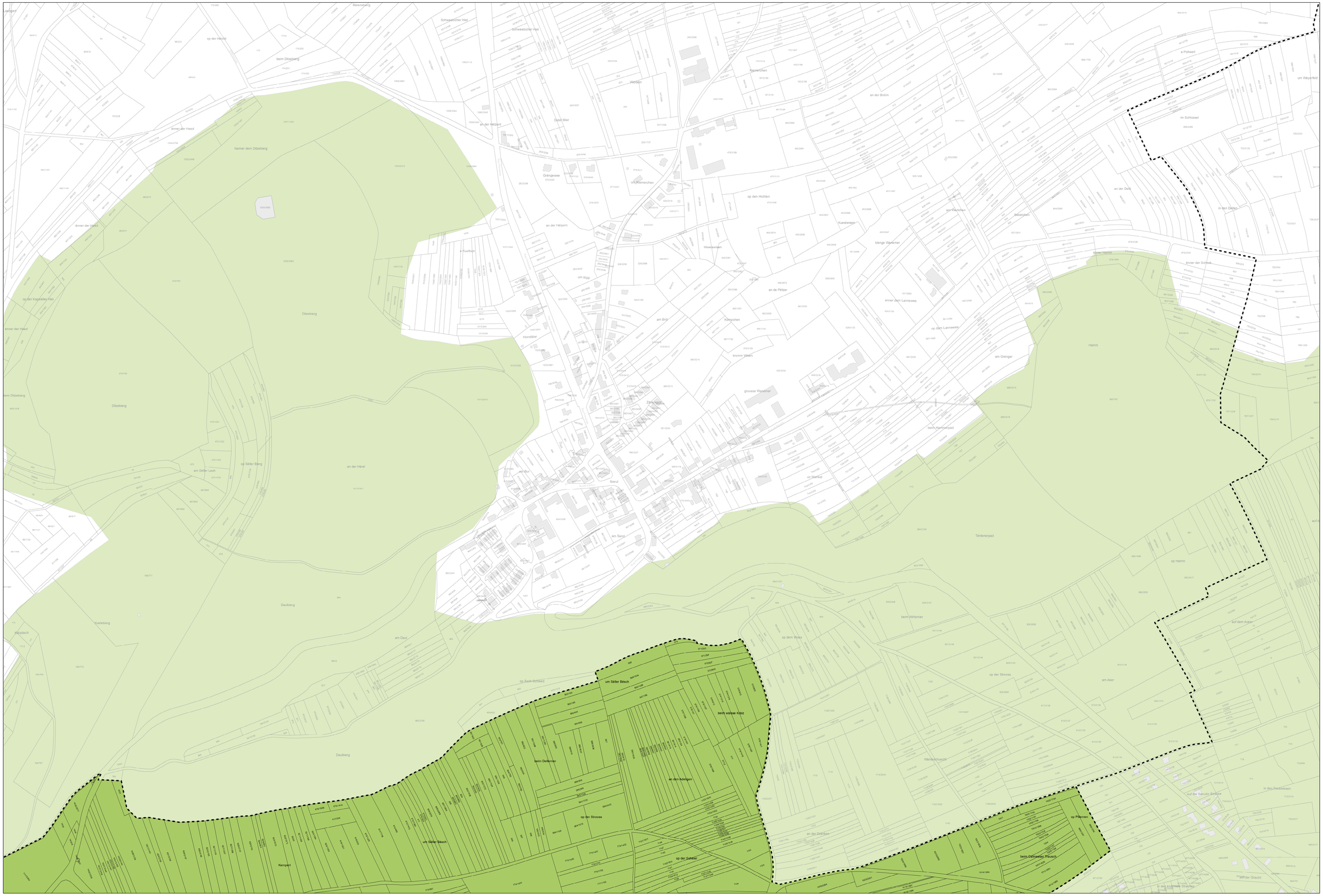
PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Commune de Habscht

Extrait A4



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

N

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 80 120 160 200 m

PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Parcelle cadastrale / bâtiment

Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Commune de Habscht

Extrait B1



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

N

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 80 120 160 200

PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Parcelle cadastrale / bâtiment

Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Commune de Habscht

Extrait B2

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

N

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 80 120 160 200

PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Parcelle cadastrale / bâtiment

Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Commune de Habscht

Extrait B3

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 60 120 160 200 m

PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Parcelle cadastrale / bâtiment

Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Commune de Habscht

Extrait B4

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

N

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 60 120 160 200 m

PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Parcelle cadastrale / bâtiment

Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Commune de Habscht

Extrait C1

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 80 120 160 200 m

PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Parcelle cadastrale / bâtiment

Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Commune de Habscht

Extrait C2

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

N

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 60 120 160 200 m

PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Parcelle cadastrale / bâtiment

Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Commune de Habscht

Extrait C3

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

N

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 60 120 160 200

PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Parcelle cadastrale / bâtiment

Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Commune de Habscht

Extrait C4

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement du territoire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500

N

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 60 120 160 200

PSP - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Parcelle cadastrale / bâtiment

Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers

Vallées de l'Eisch et de la Mamer

Commune de Habscht

Extrait C5